

Formulaire de demande à remplir par le propriétaire aux fins d'obtenir des aides financières dans le cadre du règlement communal concernant l'octroi d'une subvention pour l'aide aux travaux d'entretien des résidences principales.

La présente demande, ensemble avec les pièces justificatives, est à envoyer au  
**Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Mersch | B.P. 93 | L-7501 Mersch**

### Demandeur

Je présente ma demande pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du règlement communal concernant l'octroi d'une subvention pour l'aide aux travaux d'entretien des résidences principales.

Nom(s) \_\_\_\_\_

Prénom(s) \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

L- \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_ GSM \_\_\_\_\_

Compte bancaire N° \_\_\_\_\_             BIC \_\_\_\_\_

### Nature de la demande

	Subvention [%]	Subvention max. [€]
Frais de main-d'œuvre	50	650

Dans l'immeuble sis à : N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

L- \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

#### Pièces à joindre

- **Factures détaillées acquittées concernant les travaux effectués établis par un prestataire professionnel enregistré incluant un descriptif des travaux effectués,**
- **Pour les personnes en situation d'handicap, une attestation officielle prouvant le statut d'handicapé.**

#### Case réservée à la commune

Art. budgét.

3/263/612160/99001

Montant alloué \_\_\_\_\_ €

\_\_\_\_\_  
(Signature de l'agent traitant)

Je déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Je prends connaissance des dispositions réglementaires suivantes :

- Pour bénéficier de la subvention, le demandeur doit remplir au moins une des conditions suivantes :
  - avoir plus de 75 ans ;
  - justifier d'un statut d'handicapé ;
  - bénéficier de la prime de vie chère ;

En tout cas, le demandeur doit occuper le logement pour lequel la subvention est demandée à titre de résidence principale

- La subvention couvre 50 % des frais de main-d'œuvre engagés pour les travaux prévus à l'article 1 du règlement afférent, dans la limite de 650 € par an et par ménage.
- La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature)